

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 16/07/2024 - 11244 - 2021 B 02535 - 513 343 269 - A PLUS
SOLUTIONS

Etats Comptables

Exercice clos le 31/12/2021

SARL A PLUS SOLUTIONS

987 BD ROBERT FERRISSE

13730 ST VICTORET

Certifié conforme


BUREAU LA VALENTINE

8 Montée de Saint Menet
13011 MARSEILLE
Tél : 04.91.19.19.90
Tél : 04.91.19.19.99

BUREAU ALLAUCH

Chemin de Barbarou
13190 ALLAUCH
Tél : 04.91.68.71.96
Tél : 04.91.19.19.99





Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012021** et clos le **31122021** Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-C B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :	
A IDENTIFICATION	B ACTIVITÉ	
Identification du destinataire	Activités exercées (souligner l'activité principale) :	
Préciser éventuellement l'ancienne adresse en cas de changement :	Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	85 504	Bénéfice imposable au taux de 15 %	38 120	Déficit reporté de la ligne XO du 2058 A ou 372 du 2033 B
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droit, de propriété industrielle assimilés, imposable au taux de 10 %					
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %	Plus-values exonérées art. 238 quinquies	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas) Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes ☐		Zones franches urbaines territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐	
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐		Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer - ou - selon le cas) ☐		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	
Sociétés d'investissement immobilières cotées ☐		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %			

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66.66 %)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur le certificat remis au redevable de l'impôt sur les sociétés ou affiant aux grumes de remboursement	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-1-1 du CGI)	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2)	☐

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé
ECF ☐	Nom et adresse du prestataire

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné	Nom, adresse, téléphone :
- Professionnel de l'expertise comptable	ALTUS CONSULTANTS LA VALENTINE
- Conseil :	8 MONTEE DE SAINT MENET 13011 MARSEILLE
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :	0491191990
N° d'agrément	

A. A. P. en Provence 10/11/2022

Signature et qualité du déclarant

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2022)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SARL A PLUS SOLUTIONS
31122021

J | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires (abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2021, du montant total des honoraires et des émoluments. Il doit être majoré de la somme déduisant des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes perçues au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques et avances par les salariés).

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents
et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL A PLUS SOLUTIONS	51334326900041	4329B
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
987 BD ROBERT FERRISSE 13730 ST VICTORET		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	123 624
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	(3 417)
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	38 120

III. Bénéfices soumis au taux normal		
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	85 504

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%		
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065	

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL A PLUS SOLUTIONS	51334326900041	4329B
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
987 BD ROBERT FERRISSE 13730 ST VICTORET		

[illegible]

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL A PLUS SOLUTIONS	51334326900041	4329B
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
987 BD ROBERT FERRISSE 13730 ST VICTOIRE		

[illegible]

① **BILAN - ACTIF**

DGFIP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : SARL A PLUS SOLUTIONS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 987 BD ROBERT FERRISSE		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 5 1 3 3 4 3 2 6 9 0 0 0 4 1		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 31122021						
		N-1 31122020						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 640	AC	5 640		
		Fonds commercial (I)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	135 600	AC	135 600		
		Constructions	AP	582 108	AC	16 528	565 579	3 631
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	75 120	AU	53 658	21 462	32 080
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (I)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
			Autres participations	CU		CV		2 500
			Créances rattachées à des participations	BB		BC		
			Autres titres immobilisés	BD		BE		
			Prêts	BF	200 000	BC	200 000	200 000
			Autres immobilisations financières *	BH	7 000	BI	7 000	39 950
TOTAL (II)		BJ	1 005 468	BK	75 826	929 642	278 161	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	(658)	BM	(658)	5 323	
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	946 458	BY	946 458	600 112	
		Autres créances (3)	BZ	31 799	CA	31 799	36 248	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités		CF	886 033	CG	886 033	1 420 294		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	5 872	CI	5 872	3 547		
	TOTAL (III)	CJ	1 869 504	CK	1 869 504	2 065 524		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	2 874 972	IA	75 826	2 799 146	2 343 685	
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	207 000	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété *	Immobili- sations	Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Désignation de l'entreprise SARL A PLUS SOLUTIONS		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :16 000.....)	DA	16 000	16 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 600	1 600
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	108 950	108 950
	Report à nouveau	DH	368 898	274 480
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	90 969	94 418
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	586 418	495 449
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	275 951	146 508
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	275 951	146 508
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	654 665	601 968
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	226	767
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	(1 565)	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	824 553	726 611
	Dettes fiscales et sociales	DY	369 382	327 214
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	89 516	17 542
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		27 627
TOTAL (IV)	EC	1 936 778	1 701 728	
Ecart de conversion passif * (V)	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	2 799 146	2 343 685	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 938 343	1 101 728
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		1 968	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL A PLUS SOLUTIONS							Néant ☐ *	
		Exercice N					Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF		
		FG	4 010 358	FH		FI	4 010 358	3 058 734
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	4 010 358	FK		FL	4 010 358	3 058 734
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	38 193	16 713
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	8 577	25 006
	Autres produits (1) (11)					FQ	17	38
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 057 145	3 100 492
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		251
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	5 981	(304)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 399 454	1 953 639
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	28 858	26 738
	Salaires et traitements *					FY	989 623	697 421
	Charges sociales (10)					FZ	282 091	250 260
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	32 135	19 017
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE	4 952	6
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 743 095	2 947 028	
I - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	314 049	153 464	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	8 490	1 412
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	8 490	1 412	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 286	15
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	4 286	15	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	4 204	1 397	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	318 253	154 861	

Désignation de l'entreprise SARL A PLUS SOLUTIONS		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	13 318 49 111
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	51 741 21 465
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	65 058 70 576
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	84 283 4 572
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	3 417 1 475
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	176 266 96 662
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	263 966 102 710
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(198 907) (32 133)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	28 377 28 309
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 130 694 3 172 480
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 039 725 3 078 062
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	90 969 94 418
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	1 537 253
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IJ	
	(7) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IK	
	(7ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	8 577 25 006
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	35 686 52 354
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 10 625 obligatoires A9 25 061	A3	
	(13) dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A4	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	263 966	65 058
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2021

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
67110000 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 273	
67120000 - AMENDES ET PENALITES	750	
67121000 - PENALITES UNICIL (01000454)	17 712	
67122000 - PENALITES UNICIL (01000472)	35 580	
67123000 - PENALITES UNICIL (01000473)	17 712	
67180000 - AUTRES CHARGES EXEPTIONNELLES	7 583	
67181000 - CSG NON DEDUCTIBLE	3 528	
67200000 - CHARGES EXCEPT EX ANTERIEUR	144	
67500000 - VALEUR NETTE COMPTABLE	3 417	
68750000 - PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	176 266	
77880000 - PDT'S EXCEPTIONNELS DIVERS		13 318
78750000 - REP S/PROV. PR RISQ. & CH. EXE		51 741
Totalisation	263 966	65 058

2053 - Détail des produits et charges sur ex. antérieurs au 31/12/2021

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs
Totalisation		

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SARL A PLUS SOLUTIONS										Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Conseilatives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste	
								2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	5 640	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI	135 600	
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants L9		KJ		KK		KL	678 000
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants M2		KP	13 330	KQ		KR	39 708
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		[Dont Composants M3		KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY	52 664	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	7 779	LC		LD	2 473
		Emballages récupérables et divers *				LE	12 204	LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	85 976	LO		LP	855 781	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U	2 500	8V		8W			
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	239 950	IU		IV	1 500		
TOTAL IV				LQ	242 450	LR		LS	1 500		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				OG	334 066	OH		OJ	857 281		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		2		3		
								4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CO		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	5 640	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	135 600	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	135 600	MB	542 400	MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG	13 330	MH	39 708	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	52 664	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	10 252	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	12 204	MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	148 930	NH	792 828	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW
Autres participations		IO		OX	2 500	OY		OZ		
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	34 450	2F	207 000	2G		
TOTAL IV		I3		NJ	36 950	NK	207 000	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		OK	185 880	OL	1 005 468	OM		

Désignation de l'entreprise : SARL A PLUS SOLUTIONS										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	5 640	PF		PG		PH	5 640		
TOTAL I		RK	5 640	RM		RN		RO	5 640		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN	14 147	PO		PQ	14 147		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	9 699	PW	4 897	PX	12 215	PY	2 381		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH	34 953	QI	11 064	QJ		QK	46 018		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 613	QM	2 027	QN		QO	7 640		
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	50 265	QV	32 135	QW	12 215	QX	70 186		
TOTAL GENERAL (I + II)		ON	55 905	OP	32 135	OQ	12 215	OR	75 826		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise : SARL A PLUS SOLUTIONS							Néant ☐		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (I)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	146 508	4U	176 266	4V	46 823	4W	275 951
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (I)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	146 508	TV	176 266	TW	46 823	TX	275 951
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (I) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	4 917	6U		6V	4 917	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	4 917	TY		TZ	4 917	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	151 425	UB	176 266	UC	51 741	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE		UF					
		UG		UH					
		UJ	176 266	UK	51 741				
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C G I								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL A PLUS SOLUTIONS										Néant ☐		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP	200 000	UR	200 000	US					
	Autres immobilisations financières		UT	7 000	UV	7 000	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	38 043		38 043						
	Autres créances clients		UX	908 415		908 415						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		ZI									
	Personnel et comptes rattachés		UY	3 732		3 732						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	16 037		16 037						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP	7 204		7 204						
	Groupe et associés (2)		VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	4 826		4 826						
	Charges constatées d'avance		VS	5 872		5 872						
	TOTAUX			VT	1 191 129	VU	1 191 129	VV				
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH	654 665		654 665						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	824 553		824 553						
Personnel et comptes rattachés			8C	54 003		54 003						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	111 852		111 852						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	28 377		28 377						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	159 725		159 725						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	15 426		15 426						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	226		226						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	89 516		89 516						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	1 938 343	VZ	1 938 343						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	678 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	226			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	623 335	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032							

Désignation de l'entreprise : SARL A PLUS SOLUTIONS		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2021		
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) RB)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
TOTAL I						
II. DÉDUCTIONS						
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Produit net des actions et parts d'intérêts) (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation) 2A					
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *					
	Majoration d'amortissement *					
	Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés - 44 septies)	K9	Société investisseur immobilier cotée (art. 208C)	K3
			Zone franche urbaine-T3 (art. 44 octies)	QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC
		Entreprises nouvelles - 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	LS	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						
Dédutions diverses (à détailler sur feuillet séparé)	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		
Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
III. RÉSULTAT FISCAL						
TOTAL II						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						
123 624						
0						

2058A - Réintégrations diverses

au 31/12/2021

Libellé	Montant
CSD NON DED Réintégrations diverses	3 528
Totalisation	3 528

2058A - Déductions diverses

au 31/12/2021

Libellé	Montant
Totalisation	

Désignation de l'entreprise SARL A PLUS SOLUTIONS		Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	69 522	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SARL A PLUS SOLUTIONS										Néant ☐ *																																																																																																																																																																																																																																							
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	274 480	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB																																																																																																																																																																																																																																										
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	94 418		- Autres réserves	ZD																																																																																																																																																																																																																																											
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE																																																																																																																																																																																																																																											
					Autres répartitions	ZF																																																																																																																																																																																																																																											
	TOTAL I	OF	368 898		Report à nouveau	ZG	368 898																																																																																																																																																																																																																																										
				TOTAL II				ZH	368 898																																																																																																																																																																																																																																								
RENSEIGNEMENTS DIVERS																																																																																																																																																																																																																																																	
<table border="1"> <tr> <td colspan="2">ENGAGEMENTS</td> <td colspan="2">- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)</td> <td>J7</td> <td></td> <td>YQ</td> <td></td> <td>Exercice N :</td> <td>Exercice N-1 :</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">- Engagements de crédit-bail immobilier</td> <td></td> <td></td> <td>YR</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">- Effets portés à l'escompte et non échus</td> <td></td> <td></td> <td>YS</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2" rowspan="7">DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES</td> <td colspan="2">- Sous-traitance</td> <td></td> <td></td> <td>YT</td> <td>1 812 789</td> <td>1 597 567</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)</td> <td>J8</td> <td>10 474</td> <td>XQ</td> <td>44 132</td> <td>41 508</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">- Personnel extérieur à l'entreprise</td> <td></td> <td></td> <td>YU</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)</td> <td></td> <td></td> <td>SS</td> <td>83 400</td> <td>11 660</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages</td> <td></td> <td></td> <td>YV</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)</td> <td>ES</td> <td></td> <td>ST</td> <td>459 133</td> <td>302 905</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052</td> <td></td> <td></td> <td>ZJ</td> <td>2 399 454</td> <td>1 953 639</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2" rowspan="3">IMPOTS ET TAXES</td> <td colspan="2">- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE</td> <td></td> <td></td> <td>YW</td> <td>7 870</td> <td>12 052</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)</td> <td>ZS</td> <td></td> <td>9Z</td> <td>20 988</td> <td>14 636</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052</td> <td></td> <td></td> <td>YX</td> <td>28 858</td> <td>26 738</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2" rowspan="2">T.V.A.</td> <td colspan="2">- Montant de la T.V.A. collectée</td> <td></td> <td></td> <td>YY</td> <td>483 963</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations</td> <td></td> <td></td> <td>YZ</td> <td>312 576</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2" rowspan="4">DIVERS</td> <td colspan="2">- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *</td> <td></td> <td></td> <td>ØB</td> <td>901 623</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *</td> <td></td> <td></td> <td>ØS</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *</td> <td></td> <td></td> <td>ZK</td> <td></td> <td>%</td> <td>%</td> </tr> <tr> <td colspan="2">- Numéro de centre de gestion agréé *</td> <td>XP</td> <td></td> <td colspan="2">- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)</td> <td>ZR</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice</td> <td></td> <td></td> <td>RG</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI</td> <td></td> <td></td> <td>RH</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2" rowspan="5">RÉGIME DE GROUPE *</td> <td colspan="2">Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe</td> <td>JA</td> <td></td> <td>Plus-values à 15%</td> <td>JK</td> <td></td> <td>Plus-values à 0%</td> <td>JL</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td></td> <td>Plus-values à 19%</td> <td>JM</td> <td></td> <td>Imputations</td> <td>JC</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Groupe résultat d'ensemble</td> <td>JD</td> <td></td> <td>Plus-values à 15%</td> <td>JN</td> <td></td> <td>Plus-values à 0%</td> <td>JO</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td></td> <td>Plus-values à 19%</td> <td>JP</td> <td></td> <td>Imputations</td> <td>JF</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale</td> <td>JH</td> <td></td> <td colspan="2">N° SIRET de la société mère du groupe</td> <td>JJ</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>										ENGAGEMENTS		- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)		J7		YQ		Exercice N :	Exercice N-1 :			- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						- Effets portés à l'escompte et non échus				YS				DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES		- Sous-traitance				YT	1 812 789	1 597 567		- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		J8	10 474	XQ	44 132	41 508		- Personnel extérieur à l'entreprise				YU				- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	83 400	11 660		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV				- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		ES		ST	459 133	302 905		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	2 399 454	1 953 639		IMPOTS ET TAXES		- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	7 870	12 052		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS		9Z	20 988	14 636		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	28 858	26 738		T.V.A.		- Montant de la T.V.A. collectée				YY	483 963			- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	312 576			DIVERS		- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *				ØB	901 623			- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS				- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%	%	- Numéro de centre de gestion agréé *		XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)		ZR				- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG					- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH			RÉGIME DE GROUPE *		Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	Groupe résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ			
ENGAGEMENTS		- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)		J7		YQ		Exercice N :	Exercice N-1 :																																																																																																																																																																																																																																								
		- Engagements de crédit-bail immobilier				YR																																																																																																																																																																																																																																											
		- Effets portés à l'escompte et non échus				YS																																																																																																																																																																																																																																											
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES		- Sous-traitance				YT	1 812 789	1 597 567																																																																																																																																																																																																																																									
		- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		J8	10 474	XQ	44 132	41 508																																																																																																																																																																																																																																									
		- Personnel extérieur à l'entreprise				YU																																																																																																																																																																																																																																											
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	83 400	11 660																																																																																																																																																																																																																																									
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV																																																																																																																																																																																																																																											
		- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		ES		ST	459 133	302 905																																																																																																																																																																																																																																									
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	2 399 454	1 953 639																																																																																																																																																																																																																																									
IMPOTS ET TAXES		- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	7 870	12 052																																																																																																																																																																																																																																									
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS		9Z	20 988	14 636																																																																																																																																																																																																																																									
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	28 858	26 738																																																																																																																																																																																																																																									
T.V.A.		- Montant de la T.V.A. collectée				YY	483 963																																																																																																																																																																																																																																										
		- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	312 576																																																																																																																																																																																																																																										
DIVERS		- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *				ØB	901 623																																																																																																																																																																																																																																										
		- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS																																																																																																																																																																																																																																											
		- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%	%																																																																																																																																																																																																																																								
		- Numéro de centre de gestion agréé *		XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)		ZR																																																																																																																																																																																																																																									
		- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG																																																																																																																																																																																																																																											
		- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH																																																																																																																																																																																																																																											
RÉGIME DE GROUPE *		Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL																																																																																																																																																																																																																																							
						Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC																																																																																																																																																																																																																																							
		Groupe résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO																																																																																																																																																																																																																																							
						Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF																																																																																																																																																																																																																																							
		Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ																																																																																																																																																																																																																																									

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SARL A PLUS SOLUTIONS**Néant ☐**A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
⊙		⊙	⊙	⊙	⊙	⊙
I - Immobilisations *	1 INSTALLATION GENE	13 330			12 215	1 115
	2 AUTRES PARTICIPAT	2 202				2 202
	3 IMMO FINANCIERE	100				100
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19% (1)
				19%	15% ou 12,80%	0%	
⊙		⊙	⊙				⊙
I - Immobilisations *	1	(1 115)	(1 115)				
	2	(2 202)	(2 202)				
	3	(100)	(100)				
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))		(3 417)				
CADRE B plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))		(A)	{ B }			(C)	
CADRE C autres plus-values taxables à 19% (11)			{ B }			(Ventilation par taux)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SARL A PLUS SOLUTIONS**

Néant ☐

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus- values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

PLUS-VALUES REINTEGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES AFFORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SARL A PLUS SOLUTIONS**Néant ☐

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② :

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	A 19 %, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL A PLUS SOLUTIONS					Néant ☐	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A PLUS SOLUTIONS		Néant ☐
Exercice ouvert le : 01/01/2021 et clos le : 31/12/2021		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	4 010 358
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	8 577
TOTAL 1	OX	4 018 935
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	17
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	38 193
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	38 210
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	1 881 319
Variation négative des stocks	OQ	5 981
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	415 716
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	4 952
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	2 307 968
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 1 749 177
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA 1 749 177
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.		
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	4 018 935
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	
	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR	

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III du CGI)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/0

(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 51334326900041

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A PLUS SOLUTIONS

ADRESSE (voie) 987 BD ROBERT FERRISSE

CODE POSTAL 13730

VILLE ST VICTORET

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 1 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination HAMOZA

N° SIREN (si société établie en France) 848830345 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 1 000

Adresse : N° 987 Voie BOULEVARD ROBERT FERRISSE

Code postal 13730 Commune SAINT VICTORET Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 51334326900041

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARLA PLUS SOLUTIONS

ADRESSE (voie) 987 BD ROBERT FERRISSE

CODE POSTAL 13730 VILLE ST VICTORET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

A PLUS SOLUTIONS

Société à Responsabilité Limitée Associé Unique

Au capital de 16.000 Euros

Siège social : 987 BOULEVARD ROBERT FERRISSE

13730 SAINT-VICTORET

513 343 269 R.C.S AIX -EN – PROVENCE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10/11/2022

Le 10/11/2022,
À 9 heure,

Monsieur Tervifk Zalagh, détenant 1000 parts sociales,

Associé de la société **A PLUS SOLUTIONS**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Tervifk Zalagh, préside la séance en qualité d'associé possesseur de 1000 parts sociales.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice
- Approbation des comptes de l'exercice, et affectation des résultats,

TZ

- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n°1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 lesquels font apparaître **un bénéfice** De 90 969 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 faisant ressortir **un bénéfice de 90 969€**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 90 969 Euros, de la façon suivante :

- En report à nouveau créditeur pour un montant de 90 969 euros

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

